|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ST/SG/AC.10/C.4/93/Add.1 | |
| _unlogo | **Secrétariat** | | Distr. générale  25 septembre 2024  Français  Original : anglais |

**Comité d’experts du transport des marchandises dangereuses   
et du Système général harmonisé de classification   
et d’étiquetage des produits chimiques**

**Sous-Comité d’experts du Système général harmonisé   
de classification et d’étiquetage des produits chimiques**

**Quarante-septième session**

Genève, 4-6 décembre 2024

Point 1 de l’ordre du jour provisoire

**Adoption de l’ordre du jour**

Ordre du jour provisoire de la quarante-septième session

Additif

Liste des documents et annotations

1. Adoption de l’ordre du jour

|  |  |
| --- | --- |
| ST/SG/AC.10/C.4/93 et ST/SG/AC.10/C.4/93/Add.1 | Ordre du jour provisoire de la quarante-septième session |

Documents de référence (secrétariat)

|  |  |
| --- | --- |
| ST/SG/AC.10/30/Rev.10 | Système général harmonisé de classification et d’étiquetage des produits chimiques (SGH), dixième édition révisée |
| ST/SG/AC.10/1/Rev.23 | Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses, Règlement type, vingt‑troisième édition révisée |
| ST/SG/AC.10/11/Rev.8 | Manuel d’épreuves et de critères, huitième édition révisée |
| ST/SG/AC.10/C.4/88 | Rapport du Sous-Comité d’experts du Système général harmonisé de classification et d’étiquetage des produits chimiques sur sa quarante-quatrième session |
| ST/SG/AC.10/C.4/86, annexe III | Programme de travail du Sous-Comité pour la période biennale 2023-2024 |
| ST/SG/AC.10/C.4/90 | Rapport du Sous-Comité d’experts du Système général harmonisé de classification et d’étiquetage des produits chimiques sur sa quarante-cinquième session |
| ST/SG/AC.10/C.4/92 | Rapport du Sous-Comité d’experts du Système général harmonisé de classification et d’étiquetage des produits chimiques sur sa quarante-sixième session |
| ST/SG/AC.10/C.3/124 et Add.1 | Rapport du Sous-Comité d’experts du transport des marchandises dangereuses sur sa soixante‑deuxième session |
| ST/SG/AC.10/C.3/126 et Add.1 | Rapport du Sous-Comité d’experts du transport des marchandises dangereuses sur sa soixante‑troisième session |
| ST/SG/AC.10/C.3/128 et Add.1 | Rapport du Sous-Comité d’experts du transport des marchandises dangereuses sur sa soixante‑quatrième session |

2. Travaux relatifs au Système général harmonisé de classification et d’étiquetage des produits chimiques

a) Recommandations formulées par le Sous-Comité   
à ses quarante‑quatrième, quarante-cinquième   
et quarante-sixième sessions

|  |  |
| --- | --- |
| ST/SG/AC.10/C.4/2024/11  (secrétariat) | Liste récapitulative des projets d’amendements adoptés par le Sous-Comité à ses quarante‑quatrième, quarante-cinquième et quarante-sixième sessions |

b) Travaux du Sous-Comité d’experts du transport des marchandises dangereuses sur des questions intéressant le Sous-Comité d’experts   
du Système général harmonisé de classification et d’étiquetage   
des produits chimiques[[1]](#footnote-2)

|  |  |
| --- | --- |
| ST/SG/AC.10/C.4/2024/12 (SAAMI) *(ST/SG/AC.10/C.3/2024/69)* | Prescriptions d’épreuves pour les matières explosibles énoncées au chapitre 2.17 du SGH : obtention d’un avis d’expert |
| ST/SG/AC.10/C.4/2024/13 (Chine) *(ST/SG/AC.10/C.3/2024/88)* | Affectation aux groupes d’emballage des matières solides inflammables autres que les poudres métalliques |
| ST/SG/AC.10/C.4/2024/14  (États-Unis d’Amérique) *(ST/SG/AC.10/C.3/2024/93)* | Prise en compte des mélanges de nitrocellulose au chapitre 2.17 du Système général harmonisé (Matières explosibles désensibilisées), à la section 51 du Manuel d’épreuves et de critères et dans la disposition spéciale 393 du Règlement type |
| ST/SG/AC.10/C.4/2024/15 (Chine) (*ST/SG/AC.10/C.3/2024/94*)et document informel INF.4  (*TDG, INF.6*) | Rapport du groupe de travail par correspondance informel chargé de la révision de la sous-section 51.4 du Manuel d’épreuves et de critères en ce qui concerne la vitesse de combustion |
| ST/SG/AC.10/C.4/2024/16 (FEA) (*ST/SG/AC.10/C.3/2024/105*) | Aérosols : harmonisation de la disposition spéciale 63 avec la disposition spéciale 362 |

Le Sous-Comité sera informé de l’issue des débats du Sous-Comité d’experts du transport des marchandises dangereuses (Sous-Comité TMD) en ce qui concerne toute autre question présentant un intérêt pour lui.

c) Affectation à plusieurs classes de danger physique   
et hiérarchisation des dangers

L’expert de l’Allemagne souhaitera peut-être informer le Sous-Comité de l’avancement des travaux sur cette question depuis la quarante-sixième session. Pour en savoir plus, voir le document ST/SG/AC.10/C.4/92, par. 15.

d) Utilisation de méthodes d’expérimentation non animales aux fins   
du classement des dangers pour la santé et l’environnement

Les experts du Royaume-Uni et du Royaume des Pays-Bas souhaiteront peut-être informer le Sous-Comité de l’avancement des travaux sur cette question depuis la quarante‑sixième session. Pour en savoir plus, voir le document ST/SG/AC.10/C.4/92, par. 21.

e) Critères de classement relatifs à la mutagénicité   
sur les cellules germinales

L’expert de l’Union européenne souhaitera peut-être informer le Sous-Comité de l’avancement des travaux sur cette question depuis la quarante‑sixième session. Pour en savoir plus, voir le document ST/SG/AC.10/C.4/92, par. 22 à 24.

f) Questions relatives aux dangers potentiels et à leur présentation   
dans le Système général harmonisé

|  |  |
| --- | --- |
| ST/SG/AC.10/C.4/2024/20 (OCDE) | Rapport du groupe spécial de l’OCDE sur les classes de danger potentiel pour les perturbateurs endocriniens dans le Système général harmonisé |

g) Questions pratiques relatives au classement (amendements proposés   
au Système général harmonisé)

|  |  |
| --- | --- |
| ST/SG/AC.10/C.4/2024/18  (États-Unis d’Amérique) | Proposition visant à traiter des asphyxiants simples dans l’annexe 11 |

h) Nanomatériaux

Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

i) Dangers pour le système atmosphérique

L’expert de l’Union européenne souhaitera peut-être informer le Sous-Comité de l’avancement des travaux sur cette question depuis la quarante‑cinquième session. Pour en savoir plus, voir le document ST/SG/AC.10/C.4/90, par. 23 à 25.

j) Amélioration des annexes 1 à 3 et poursuite de la rationalisation   
des conseils de prudence

L’expert du Royaume-Uni souhaitera peut-être informer le Sous-Comité de l’avancement des travaux du groupe de travail informel sur cette question depuis la quarante‑sixième session. Pour en savoir plus, voir le document ST/SG/AC.10/C.4/92, par. 33.

k) Autres questions

|  |  |
| --- | --- |
| ST/SG/AC.10/C.4/2024/17  (États-Unis d’Amérique) *(ST/SG/AC.10/C.3/2024/111)* et document informel INF.3  *(TDG, INF.4) (*États-Unis d’Amérique*)* | Proposition visant à préciser les critères de la catégorie 3 d’aérosols |
| ST/SG/AC.10/C.4/2024/19 (UNITAR) | Proposition visant à modifier le 4.1.3.6 |

3. Application

a) Élaboration éventuelle d’une liste des produits chimiques   
classés conformément au Système général harmonisé

Les experts du Canada et des États-Unis d’Amérique souhaiteront peut-être informer le Sous-Comité de l’avancement des travaux sur cette question depuis la quarante-cinquième session. Pour en savoir plus, voir le document ST/SG/AC.10/C.4/90, par. 35.

b) Rapports relatifs au stade atteint dans l’application du Système   
général harmonisé

Les experts, observateurs et organisations internationales souhaiteront peut-être informer le Sous-Comité du stade atteint dans l’application du SGH dans leurs pays ou domaines d’activités respectifs.

c) Coopération avec d’autres entités ou organisations internationales

Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

d) Autres questions

Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

4. Élaboration de lignes directrices pour l’application   
du Système général harmonisé

a) Questions pratiques relatives au classement

Le Sous-Comité examinera une proposition du groupe de travail informel des questions pratiques de classement visant à traiter des asphyxiants simples dans le SGH au titre du point 2 g) de l’ordre du jour. Le représentant des États-Unis d’Amérique souhaitera peut-être informer le Sous-Comité des activités relatives à l’élaboration de lignes directrices éventuellement menées ou prévues par le groupe de travail informel.

b) Questions pratiques relatives à l’étiquetage

L’expert du European Chemical Industry Council (Cefic) souhaitera peut-être informer le Sous-Comité de l’état d’avancement des travaux du groupe de travail informel sur cette question. Pour en savoir plus, voir le document ST/SG/AC.10/C.4/90, par. 42 et 43.

c) Autres questions

Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

5. Programme de travail pour 2025-2026

Le Sous-Comité fera le point sur l’état d’avancement des activités inscrites dans son programme de travail pour 2023-2024 (voir ST/SG/AC.10/C.4/86, annexe III)[[2]](#footnote-3) et examinera des propositions pour la période 2025-2026.

6. Renforcement des capacités

Les experts, les observateurs et les organisations internationales souhaiteront peut‑être informer le Sous-Comité des projets et activités de renforcement des capacités éventuellement menés en lien avec le SGH.

7. Mise en œuvre du Programme 2030, projet de résolution 2025/… et travaux du Conseil économique et social

Comme suite à l’examen des organes subsidiaires du Conseil économique et social effectué en 2022 et à la demande formulée par ce dernier, qui souhaitait que les organes harmonisent davantage leurs travaux pour faciliter l’exécution du Programme 2030, le Sous‑Comité sera :

* Informé des résultats du débat du Conseil économique et social consacré aux questions de coordination, tenu en 2024 ;
* Invité à examiner un projet de texte élaboré par le secrétariat résumant les travaux menés par le Sous-Comité pendant la période 2023-2024 pour faciliter l’exécution du Programme 2030 et la réalisation des objectifs de développement durable.

Le Sous-Comité souhaitera peut-être aussi examiner un projet de résolution, établi par le secrétariat, qui sera soumis au Conseil économique et social pour adoption à sa session de 2025 (débat consacré à la gestion, 10 et 11 juin 2025).

8. Élection des personnes qui assureront la présidence   
et la vice-présidence pour 2025-2026

Conformément à l’usage, le Sous-Comité sera invité à élire les personnes qui assureront la présidence et la vice-présidence pour la période 2025-2026 parmi les chefs de délégation de ses pays membres.

9. Questions diverses

Comme annoncé par la Présidente à la quarante-sixième session (voir ST/SG/AC.10/C.4/92, par. 56), le Sous-Comité sera invité à réfléchir à des moyens d’encourager davantage les échanges de vues pendant les séances plénières et à réexaminer le rôle des groupes de travail informels.

10. Adoption du rapport

Conformément à l’usage, le Sous-Comité souhaitera peut-être adopter le rapport sur sa quarante-septième session et son ou ses annexes sur la base d’un projet établi par le secrétariat.

1. Les représentantes et représentants participant aux travaux du Sous-Comité SGH qui ne participent pas habituellement à ceux du Sous-Comité TMD sont invités à y participer quand celui-ci examine la question des dangers physiques en qualité de centre de liaison pour le Sous-Comité SGH (voir aussi ST/SG/AC.10/C.4/2, par. 43 b)). À sa soixante-cinquième session (25 novembre-3 décembre 2024), le Sous-Comité TMD pourrait examiner des questions intéressant le Sous-Comité SGH. Tous les documents de la session seront disponibles en ligne à l’adresse suivante : [https://unece.org/info/ Transport/Dangerous-Goods/events/387210](https://unece.org/info/Transport/Dangerous-Goods/events/387210). Les représentantes et représentants siégeant au Sous‑Comité SGH qui souhaiteraient participer à ces travaux sont invités à s’inscrire à la session du Sous-Comité TMD. [↑](#footnote-ref-2)
2. <https://unece.org/sites/default/files/2024-04/ST-SG-AC10-C4-86F.pdf>. [↑](#footnote-ref-3)